DÉLIBÉRATIONS

Département de l'Hérault

Mairie de Saint Martin de Londres

C.C.A.S.

DELIBERATION
du Conseil d'Administration du
Centre Communal d'Action Sociale
de la Commune de Saint Martin de Londres

L'an deux mil vingt, le quatre mars à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SAINT MARTIN DE LONDRES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur le Maire,

Nombre de conseillers
En exercice : **9**
Présents : 8
Votants : 8

Présents ***: Jean-Louis RODIER, Nicole GRAZIOSO, Martine BRINGUIER, Frédérique JOUVE, Danielle SELENUS, Luc BOUDON, René VERGNES, François JACQUEY.***
Absents excusés : ***Fabienne ARBIEU***
Secrétaire de Séance ***: Nicole GRAZIOSO***

N° 01/2020
OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Maire,
Jean-Louis RODIER

MAIRIE DE SAINT-MARTIN DE LONDRES * 34 (Hérault) *

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue